



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-148

Modification de la délibération 2019 cession de l'école Croix Tiénac - AR 160 (Urbanisme)

3.5.2

Rapporteur : Philippe RIVE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Votants	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

La Ville de Dreux était propriétaire de la parcelle AR 160, supportant l'ancienne école maternelle de la Croix Tiénac (en vert sur le plan ci-dessous).



Le 23 janvier 2018, la Direction académique a donné son accord pour le déclassement et la désaffectation du bâtiment, signé par la Préfecture.

Le 18 novembre 2019, la Ville de Dreux a proposé par courrier l'acquisition de la parcelle AR 160 au profit de l'association Centre Culturel des Alevis d'Eure-et-Loir représenté par son président, Monsieur Turist ABAY, prix de 200 000€. Cette offre a été acceptée le 03 décembre 2019.

Le 19 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle AR 160, par une délibération n°2019-197 Cession d'immeuble ancienne école maternelle de la Croix Tiénac. Cette délibération situait la parcelle AR 160 au 4 rue Emmanuel Sébille.

Le 06 mars 2020, l'acte authentique a été signé par les parties et reçu par Me PENIN-FRILLEY, notaire à Dreux.

Le 14 octobre 2020, un arrêté complétant le numérotage des immeubles en bordure de l'Allée de la Croix Tiénac a attribué le numéro « 1 allée de la Croix Tiénac » pour la parcelle AR 160.

A la demande de l'association, il est nécessaire de modifier la délibération n°2019-197 du 19 décembre 2019 afin de rectifier l'adresse indiquée pour la parcelle AR 160 « 4 rue Emmanuel Sébille » par « 1 allée de la Croix Tiénac ».

Vu l'avis de la commission aménagement, cadre de vie, environnement, habitat et hébergement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Philippe RIVE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve la modification de la délibération n°2019-197 en date du 19 décembre 2019 afin de rectifier l'adresse « 4 rue Emmanuel Sébille » par « 1 allée de la Croix Tiénac »,
- Autorise le Maire ou son représentant à demander au notaire la modification de l'acte authentique du 06 mars 2020 et signer tout document relatif à cette procédure.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.



La secrétaire de séance

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260625-DEL2026-148-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

